Date de dépôt : 21 avril 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M. John Dupraz demandant l'étude de la création d'une direction des affaires fédérales

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion M 1489, déposée le 25 octobre 2002, dont l'invite a été modifiée sur la base d'un rapport de la commission des affaires communales, régionales et internationales, déposé le 4 juin 2003. Le texte de cette motion ainsi modifiée est le suivant :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance des décisions fédérales pour les cantons et en particulier pour Genève;
- la prépondérance des décisions fédérales sur les décisions cantonales;
- la nécessité d'une excellente présentation et argumentation concernant les dossiers genevois auprès du Conseil fédéral et de son administration;
- la nécessité d'un suivi permanent des dossiers adressés à Berne en vue d'une décision;

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité de créer une Direction des affaires fédérales et à renforcer les liens avec l'administration fédérale et les élus fédéraux, notamment en désignant une personne chargée de ce travail de lobbying à Berne.

M 1489-B 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis le 1^{er} février 2009, un bureau de coordination des dossiers fédéraux est au service du Conseil d'Etat. Ce bureau est composé de deux attachées aux questions fédérales, qui rapportent directement à Madame la chancelière d'Etat.

Il s'agit d'une équipe technique qui ne prend pas de position politique ni ne représente les instances politiques. En cela, elle ne se substitue pas aux conseillers d'Etat ou à la députation genevoise aux Chambres fédérales. Par ailleurs, ses contacts couvrent un large spectre : l'administration fédérale, les parlementaires fédéraux et des groupes d'intérêts.

La nomination des deux attachées, la création du bureau et son fonctionnement correspondent à la volonté exprimée dans la motion.

Le bureau de coordination des dossiers fédéraux est organisé comme suit :

Les ordres de mission

Les ordres de mission sont donnés par les conseillers d'Etat pour des missions de défense des intérêts du canton auprès de l'administration fédérale ou de l'Assemblée fédérale sur des dossiers spécifiques. Pour ce faire, les attachées aux questions fédérales sont en relation étroite avec l'état-major du conseiller d'Etat chargé du dossier concerné qui définit la stratégie. Lors d'un entretien annuel, le conseiller d'Etat évalue l'état du dossier avec les attachées aux questions fédérales. Il définit également les lignes directrices et les objectifs pour l'année suivante.

La veille

Les attachées aux questions fédérales ont pour tâche d'informer l'administration cantonale genevoise le plus en amont possible du processus législatif. A ce titre, elles développent et entretiennent un large réseau auprès de l'administration fédérale, tant dans l'environnement des conseillers fédéraux qu'auprès des collaborateurs chargé des dossiers.

Il est également important pour les attachées d'établir un réseau de contacts à Genève au sein de l'administration cantonale, mais aussi des organisations économiques, financières, industrielles et internationales. Ces réseaux permettent aux attachées de mieux appréhender les besoins du canton de Genève et ainsi de mieux cibler leurs actions de lobbying à Berne.

Les attachées aux questions fédérales sont également en contact avec les parlementaires fédéraux, les partis politiques, les autres cantons et des groupes d'intérêt dans le but de leur faire part des spécificités genevoises et de créer diverses alliances.

3/3 M 1489-B

De plus, les attachées sont chargées de suivre les réunions de commissions parlementaires, les séances des sessions des Chambres fédérales, les travaux de l'administration fédérale et de transmettre aux étatsmajors des conseillers d'Etat une analyse des décisions prises à Berne.

Les relations publiques et la coordination

Les attachées aux questions fédérales organisent également des événements dans le but de rapprocher le canton de Genève de la Berne fédérale. Pour ce faire, elles sont chargées de l'organisation d'activités de relations publiques, telles que la Marmite de l'Escalade au Palais fédéral, les réunions mensuelles des Genevois de l'administration fédérale, la mise sur pied de séances techniques entre les représentants des administrations cantonale et fédérale, l'organisation d'événements (aussi en collaboration avec d'autres cantons) à l'intention des parlementaires fédéraux et tout autre événement permettant de rapprocher Genève de la capitale.

La présence à Berne étant de première importance pour Genève, les attachées aux questions fédérales partagent leur temps entre les deux villes. Elles disposent d'un bureau proche du Palais fédéral qui est essentiel pour les « contacts fédéraux » fréquents et qui représente aussi une présence genevoise à Berne.

Evaluation

Le travail des attachées aux questions fédérales est évalué par le Conseil d'Etat de manière semestrielle. Par ailleurs, la marge de manœuvre dont elles disposent dans le cadre de leurs interventions est clairement stipulée dans chaque ordre de mission.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP